

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**COIFFURE : COLORATIONS FUGACE ET SEMI-PERMANENTE,
MISES EN PLIS**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 83 16 06 U11 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 805 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme du Conseil général**

COIFFURE : COLORATIONS FUGACE ET SEMI-PERMANENTE, MISES EN PLIS

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des notions scientifiques et technologiques liées aux fonctions techniques de colorations fugaces et semi-permanentes, de shampoings pré- et postopératoires et de mises en plis.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En français,

- ◆ lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
 - ◆ lire couramment, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation ;
 - ◆ répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
 - ◆ consulter des ouvrages de références familiers, tels que dictionnaires, annuaires, tables de matières ;
- ◆ s'exprimer oralement et par écrit :
 - ◆ produire des énoncés variés (informatifs, narratifs, injonctifs, expressifs), au message simple mais clair ;

A l'oral, le débit sera fluide et la prononciation correcte.

L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe, la ponctuation, les majuscules et l'écriture sera lisible.

En mathématiques,

- ◆ savoir calculer :
 - ◆ maîtriser le système de numération en base 10 ;
 - ◆ opérer sur les nombres naturels et les décimaux positifs limités (addition, soustraction, multiplication, division) ;

- ◆ connaître les produits de deux nombres naturels inférieurs à 10 ;
- ◆ prendre une fraction d'un nombre ;
- ◆ calculer un pourcentage d'un nombre ;
- ◆ savoir structurer l'espace et ses composants :
 - ◆ reconnaître et différencier les solides et les figures planes classiques ;
 - ◆ calculer le périmètre et l'aire de ces figures planes ;
 - ◆ calculer l'aire et le volume de ces solides ;
 - ◆ dans un plan donné, construire une droite parallèle (perpendiculaire) à une droite donnée ;
- ◆ savoir mesurer :
 - ◆ mesurer et construire un angle à l'aide du rapporteur ;
 - ◆ pratiquer les conversions de mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité, de masse, de durée, de monnaie et d'angle (cas simples).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'études de base (CEB).

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Coloration et mise en plis : technologie	CT	B	24
Coloration et mise en plis : pratique professionnelle	PP	L	24
3.2. Part d'autonomie		P	12
Total des périodes			60

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

en vue de préparer et de ranger le poste de travail,

en vue d'accueillir le client et de détecter ses attentes,

en vue d'effectuer l'analyse préalable ou diagnostic afin de déterminer les techniques spécifiques à mettre en place pour réaliser des shampoings pré- et postopératoires, des colorations fugaces, des semi-permanentes et des mises en plis,

En coloration et mise en plis : technologie,

- ◆ de caractériser les règles de base d'une communication professionnelle efficace (verbale, non verbale, en face à face au salon et au téléphone...) :
 - ◆ d'accueil,
 - ◆ de diagnostic,
 - ◆ durant les actes techniques ;
- ◆ de s'approprier le vocabulaire technique spécifique ;
- ◆ d'identifier la pigmentation naturelle du cheveu ;
- ◆ d'énoncer les principes élémentaires de sécurité liés à l'entretien, à la manipulation et au stockage du matériel et des produits ;

- ◆ d'identifier les risques d'accidents et d'allergies, et de déterminer les modes de prévention des risques, les systèmes de protection adaptés (test de Sabouraud) et les réactions appropriées (rinçage chloruré) ;
- ◆ de reconnaître et de caractériser le matériel et les produits spécifiques :
 - aux colorations fugaces et aux semi-permanentes ;
 - à la réalisation de shampooings pré- et postopératoires et de mises en plis ;
- ◆ de déterminer l'influence des produits de coloration sur la couleur naturelle du cheveu ;
- ◆ d'identifier le matériel de protection du client adapté aux colorations fugaces, aux semi-permanentes, aux shampooings pré- et postopératoires et aux mises en plis ;
- ◆ de sélectionner des schémas de montage de mises en plis ;
- ◆ de caractériser les différentes séparations à exécuter dans le cadre d'une coloration ;
- ◆ de planifier la chronologie des différents services à accomplir (shampooings pré- et postopératoires, colorations fugaces, semi-permanentes et mises en plis) ;
- ◆ de distinguer les couleurs primaires, secondaires et intermédiaires, et apprendre les règles de colorimétrie ;
- ◆ d'identifier la couleur naturelle, la hauteur et l'échelle des tons, les reflets et les nuances chaudes et froides ;
- ◆ de définir le nuancier et de décrire son utilisation ;
- ◆ d'établir une fiche diagnostique en vue de réaliser des shampooings pré- et postopératoires, une coloration fugace, une semi-permanente et une mise en plis, et de justifier les techniques, le matériel et les produits choisis.

En coloration et mise en plis : pratique professionnelle,

en vue de réaliser des colorations fugaces, des semi-permanentes et des mises en plis,

dans le respect des consignes et des règles de sécurité, d'ergonomie, d'hygiène personnelle et professionnelle

dans le respect du temps imparti,

- ◆ d'accueillir le client dans le respect des règles de politesse et de courtoisie et d'assurer sa prise en charge, du début à la fin du service ;
- ◆ d'installer et d'assurer le confort et la protection du client, en appliquant notamment une touche d'essai ;
- ◆ de s'informer des attentes et des souhaits du client ;
- ◆ d'utiliser un vocabulaire technique adapté ;
- ◆ d'utiliser à bon escient le nuancier ;
- ◆ de compléter une fiche diagnostique et d'expliquer la pertinence de ses choix ;
- ◆ de sélectionner et de disposer judicieusement tout le matériel et les produits utilisés ;
- ◆ d'appliquer avec soin, précision et dextérité, dans le respect du mode opératoire, les techniques sélectionnées :
 - ◆ de shampooings pré- et postopératoires,
 - ◆ de colorations fugaces et de semi-permanentes,
 - ◆ de mises en plis (ondulations directes, crans, bouclages...),
 - ◆ de coups de peigne,
 - ◆ de finition ;

- ◆ d'entretenir, de nettoyer et de ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à un modèle dame ou homme, au travers d'une situation concrète précisant la politique commerciale du salon, amenée par le chargé de cours,

dans le respect des consignes et des règles de sécurité, d'ergonomie, d'hygiène personnelle et professionnelle,

dans le respect du temps imparti,

- ◆ d'assurer la prise en charge et le confort du client, du début à la fin du service ;
- ◆ d'établir une communication verbale et non verbale, ainsi qu'une relation professionnelles adaptées à l'interlocuteur et au contexte ;
- ◆ d'utiliser à bon escient le nuancier ;
- ◆ d'établir une fiche diagnostique pertinente et un schéma de mise en plis en vue de réaliser des shampooings pré- et postopératoires, une coloration fugace, une semi-permanente, et une mise en plis adaptés, et de justifier les choix proposés ;
- ◆ de préparer le poste de travail ;
- ◆ de réaliser selon les critères imposés :
 - ◆ des shampooings pré- et postopératoires,
 - ◆ une coloration fugace et une coloration semi-permanente,
 - ◆ une mise en plis,
 - ◆ le coiffage,
 - ◆ la finition ;
- ◆ de justifier les techniques appliquées et le matériel utilisé ;
- ◆ d'entretenir, de nettoyer et de ranger le poste de travail et le matériel qui, en outre, sera désinfecté.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de qualité de la communication établie avec l'interlocuteur,
- ◆ le degré de précision des termes techniques et scientifiques,
- ◆ le niveau de qualité de l'organisation et des méthodes de travail,
- ◆ le niveau de qualité des gestes professionnels et du résultat obtenu.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.